

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 20 août 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint  
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Michel Morin  
M. Luc Papillon, directeur général  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au Cabinet du Maire  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Francine Blain, trésorière

---

#### **CE-2014-1017-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2014-1018-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2014-1019-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 13 AOÛT 2014**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 13 août 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2014-1020-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission des sports, loisirs et plein air du 3 juin 2014 ;
  - de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes du 9 juin 2014;
  - de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 18 juin 2014 ;
  - de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire du 10 juillet 2014.
- 

#### **CE-2014-1021-DEC AMENDEMENT / RÉOLUTION CE-2014-360-DEC / SUBVENTION / LACHENAIE ACTION JEUNESSE / AUGMENTATION**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-360-DEC autorisant la majoration de la subvention municipale annuelle de 45 000\$ à 54 000\$ à l'endroit de l'organisme Lachenaie Action Jeunesse pour la présente année financière;

ATTENDU QUE le service soutien à la vie associative a depuis été avisé par l'organisme Lachenaie Action Jeunesse qu'une erreur s'est glissée dans sa demande de révision de subvention;

ATTENDU QUE la subvention municipale initialement prévue était de 44 000\$ et non de 45 000\$, telle que soumise au comité exécutif lors de la séance régulière du 19 mars 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender la résolution du comité exécutif de façon à ce que la somme supplémentaire versée cette année à l'organisme Lachenaie Action Jeunesse soit de 10 000\$ plutôt que de 9 000\$;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-06-18/01 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant l'amendement à la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-360-DEC afin que soit modifié le montant de la somme additionnelle à verser à l'organisme Lachenaie Action Jeunesse, soit 10 000\$ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-360-DEC soit modifiée afin que la subvention municipale pour l'organisme Lachenaie Action Jeunesse soit majorée de **44 000\$** à 54 000\$ pour la présente année financière.

---

**CE-2014-1022-DEC    DEMANDE / NOMBRE D'ÉTAGES AUTORISÉ SELON  
LE SECTEUR / DOMAINE DU PARC / 350, RUE DU  
GRAND-HÉRON**

ATTENDU les consultations réalisées auprès des citoyens du Domaine du Parc;

ATTENDU les représentations de M. Dubé à l'égard de la répartition des résidences isolées de un (1) et deux (2) étages;

ATTENDU QUE le PIIA n'assure pas suffisamment les citoyens dans l'implantation des nouvelles résidences unifamiliales isolées de un (1) et deux (2) étages par les constructeurs du Domaine du Parc;

ATTENDU les pouvoirs habilitants via la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour encadrer la répartition des nouvelles résidences unifamiliales isolées;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à la requête des citoyens coordonnée par M. Dubé.

ATTENDU la recommandation numéro GES-2014-07-10/01 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant une demande visant à statuer sur le nombre d'étages autorisé selon le secteur, soit le Domaine du Parc ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'urbanisme durable, afin de préparer un projet de modification réglementaire touchant le règlement de zonage # 1001 pour le secteur du Domaine du Parc afin de créer spécifiquement de nouvelles zones adaptées à la répartition des résidences unifamiliales isolées de 1 et 2 étages tel qu'exposé au plan produit par la Direction de l'urbanisme durable en date du 8 juillet 2014.

---

**CE-2014-1023-REC RENOUELEMENT / RÉSERVE FONCIÈRE / ANCIENNE SABLIERE THOUIN**

ATTENDU QUE lors de sa séance du 27 août 2012, le conseil municipal adoptait la résolution numéro 467-08-2012 décrétant l'imposition d'une réserve foncière sur les lots mentionnés à ladite résolution et étant connus comme l'ancienne Sablière Thouin;

ATTENDU QU'une réserve foncière a été imposée et publiée sur lesdits lots le 9 octobre 2012;

ATTENDU QU'une réserve pour fins publiques demeure en vigueur pour une période initiale de deux (2) ans et, sur renouvellement, pour une période de deux (2) autres années, en vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'expropriation*,

ATTENDU QU'il est opportun de décréter le renouvellement de la réserve foncière sur les lots mentionnés à la résolution du conseil numéro 467-08-2012;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif recommande au conseil le renouvellement de la réserve foncière pour une période supplémentaire de deux (2) ans sur les lots mentionnés ci-dessous :

# minute Alain Bernard, a.g	Propriétaires	Lots	Superficie m.c.
2411	Les Sables Thouin inc.	2 575 267	26 326,7
		2 575 266	12 254,2
		1 947 910	44 534,3
		1 947 961	22 620,0
		1 947 956	51 986,2
		2 575 268	16 561,9
		2 575 269	51 321,6
		2 575 271	51 684,2
		2 575 270	51 342,3
		2 575 272	59 100,2
		4 914 624	25 347,3
		4 914 622	25 499,3
		4 914 618	34 314,9
		4 914 620	36 083,5
		2 575 275	35 121,4
		2 575 276	34 432,2
		2 575 277	34 238,5
		4 914 627	12 911,7
		2 575 278	4 357,7
		4 914 629	20 410,6
		4 914 616	26 402,8
		<i>Abandon de réserve</i> 4-914-626	<i>93-345,0</i>
		<i>Abandon de réserve</i> 4-914-628	<i>48-816,5</i>
		<i>Abandon de réserve</i> 4-914-630	<i>33-688,0</i>
		4 914 621	8 113,4
		4 914 623	1 452,4
4 914 625	1 237,4		
4 991 718	998,9		
4 914 617	146 110,5		
4 914 619	67 160,9		
3 969 156	26 770,6		
3 969 157	12 981,5		
2412	2531-0855 Québec inc.	1 947 947	9 835,8
2413	2552-8720 Québec inc.	2 575 159	2 657,7
2416	9149-5713 Québec inc.	P1 947 902	18 792,3
		P2 575 362	31 060,3
		P2 575 363	17 946,5
		1 947 970	59 563,3
		P1 947 903	120 369,9
		P1 947 904	37 160,5
		P3 679 142	12 804,2
2417	Thouin, André Thouin, Claude	1 947 908	24 885,0
		1 947 909	59 992,5

	Thouin, Claire	2 888 246	14 416,9
	Thouin, Huguette	2 888 248	66 512,9
	Thouin, Lucien	2 888 256	36 472,8
	Thouin, Richard	2 888 249	51 394,7
	Thouin, Thérèse	2 888 250	51 394,7
		2 888 251	51 394,7
		2 888 252	10 278,9
		2 888 253	25 689,3
		2 888 254	30 850,4
		2 888 255	21 168,0
		4 914 614	191 922,9
		1 947 913	100 894,4
		2 888 243	101 252,9
		2 888 258	3 097,7
		2 888 244	35 427,1
		2 888 245	16 662,3
	<i>Abandon de réserve</i>	4 914 615	45,5
2418	BFI Usine de Triage Lachenaie ltee	1 947 950	5 138,1
		1 947 951	5 138,1
		1 947 952	5 138,1
		1 947 953	5 138,1
		1 947 954	5 138,1
		1 947 957	25 693,9
		1 947 962	56 729,1
	<i>Abandon de réserve</i>	<del>1 947 976</del>	<del>43 857,7</del>
2420	Blondin, Jacqueline	1 947 960	12 403,5
2421	Thouin, Lucien	1 947 963	29 385,1
		1 947 949	35 297,2
2422	Placements Par inc.	1 947 964	18 818,6
		1 947 958	41 107,5
		1 947 948	20 508,5
		1 947 907	29 726,1
		2 575 160	25 153,0
2425	Sablère Champlain inc.	3 679 141	12 235,9
2426	Thouin, André Thouin, Claude Thouin, Claire Thouin, Huguette Thouin, Lucien Thouin, Richard Thouin, Thérèse	1 947 969	13 672,1
2427	Corporation de placement Wellington ltée	2 888 257	13 937,0
		1 947 906	25 484,0
		1 947 912	77 083,5
		1 947 959	11 669,5
2428	Germain, Luce	1 947 946	1 744,6

Que la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, soit mandatée pour la préparation et la publication du renouvellement de l'avis d'imposition de réserve pour fins publiques municipales sur les lots mentionnés à la présente résolution.

**CE-2014-1024-REC AFFECTATION EN CRÉDIT À LA TAXATION 2014 /  
SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
182 / EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ  
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2207**

ATTENDU le solde disponible du règlement d'emprunt 182 au montant de 1 312,73\$ ;

ATTENDU l'excédent de fonctionnement affecté du règlement d'emprunt 2207 au montant de 58 702,61\$ ;

ATTENDU QUE la dernière année du service de la dette des règlements 182 et 2207 est 2014 ;

ATTENDU QUE le solde disponible du règlement 182 doit être affecté en crédit à la taxation de l'année 2014 dudit règlement ;

ATTENDU QUE l'excédent de fonctionnement affecté du règlement 2207 doit être affecté en crédit à la taxation de l'année 2014 dudit règlement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser que soit affectée en crédit à la taxation 2014 du règlement d'emprunt numéro :

- 182 la somme de 1 312,73\$ provenant du solde disponible du règlement 182;
- 2207 la somme de 58 702,61\$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté du règlement 2207.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0341 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-1025-REC APPROPRIATION / SOLDES DISPONIBLES ET EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS / AFFECTATION EN RÉDUCTION DU SOLDE DES EMPRUNTS À REFINANCER / ÉMISSION DU 17 SEPTEMBRE ET 19 NOVEMBRE 2014**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne procédera au refinancement de divers règlements d'emprunt les 17 septembre et 11 novembre prochains ;

ATTENDU QUE certains règlements à refinancer comportent des soldes disponibles et des excédents de fonctionnement affectés qui doivent être appliqués en réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement.

ATTENDU QUE ces appropriations et affectations en réduction du solde de la dette doivent faire l'objet d'une résolution du conseil municipal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser l'appropriation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés et leurs affectations en réduction du solde de l'emprunt à refinancer :

**Émission 17 septembre 2014**

Règlement	Solde disponible
280	6 676.87\$
312	81 212.05\$
396	115 381.66\$
<b>Total : 203 270.58\$</b>	

**Émission 19 novembre 2014**

Règlement	Solde disponible	Règlement	Solde disponible
3	19 073,80\$	284	48 883,87\$
9	9 053,02\$	307	716,22\$
10	79,45\$	321	15 997,90\$
22	4 000,67\$	328	13 312,47\$
23	9 877,23\$	332	7 147,04\$
25	8 802,79\$	333	1 459,66\$
35	10 953,36\$	341	1 942,52\$
36	13 446,84\$	343	15 597,87\$
46	9 857,89\$	344	56 131,98\$
65	1 969,54\$	345	1 871,16\$
66	110 657,78\$	351	6 770,33\$
86	19 419,62\$	353	595,77\$
87	10 008,71\$	355	302,16\$
92	20 787,57\$	359	12 663,56\$

93	12 400,53\$	370	16 227,20\$
94	16 630,27\$	372	18 289,07\$
97	1 065,26\$	374	4 669,76\$
99	3 067,27\$	379	203 820,13\$
100	5 851,20\$	386	1 373,89\$
101	7 867,00\$	387	26 544,44\$
102	14 522,41\$	393	6 549,10\$
103	4 163,61\$	398	504,71\$
105	2 261,51\$	401	796,84\$
110	5 055,46\$	410	146 900,00\$
120	10 415,79\$	415	10 916,20\$
126	2 645,32\$	432	27 258,18\$
134	2 428,59\$	433	365 870,14\$
149	59,07\$	435	3 797,85\$
266	370,13\$	441	143,32\$
267	13 549,08\$	447	7 337,52\$
268	80,32\$	2324	6 053,34\$
275	44 395,74\$		
		<b>Total :</b>	<b>1 425 261,03\$</b>

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser l'appropriation de l'excédent de fonctionnement affecté des règlements suivants et leurs affectations en réduction du solde de l'emprunt à refinancer ;

Règlement	Excédent de fonctionnement affecté
59	19 564,78\$
149	170 652,46\$
180	15 946,00\$
181	11 457,64\$
429	267 600,00\$
441	144 656,68\$
<b>Total : 629 877,56\$ !</b>	

QU'une copie de la résolution du conseil municipal soit transmise au Service du financement municipal du MAMOT.

---

**CE-2014-1026-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 27 509,04\$ préparée le 14 août 2014.

---

**CE-2014-1027-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS À TEMPS PARTIEL / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé aux prêts à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Ginette Paquette au poste de préposée aux prêts à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 8 septembre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2014-1028-DEC NOMINATION / CAISSIÈRE (PISCINE) / DIRECTION  
DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de caissière (piscine) à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Sophie Skladan au poste de caissière (piscine) à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 7 septembre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du personnel salarié syndiqué de la piscine.

---

**CE-2014-1029-DEC NOMINATION / MONITEUR-SAUVETEUR /  
DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de moniteur-sauveteur à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Rachel Mudditt au poste de moniteur-sauveteur à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 7 septembre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du personnel salarié syndiqué de la piscine.

---

**CE-2014-1030-DEC NOMINATIONS / SUPERVISEURE AQUATIQUE /  
DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage de deux (2) postes de « superviseur aquatique » à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mmes Marie-Ève Cholette et Janie St-Pierre au poste de « superviseure aquatique » à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 7 septembre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du personnel salarié syndiqué de la piscine.

---

**CE-2014-1031-REC SOUMISSION / ACHAT D'UN VÉHICULE DE TYPE  
AUTOPOMPE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un véhicule de type autopompe pour la Direction de l'incendie (SA14-10007) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 juillet 2014 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 août 2014 à 11 h 01, à savoir :

L'Arsenal – Thibault & Associés	452 691,07\$ t.t.c.
Techno-Feu inc.	500 026,28\$ t.t.c.
Aéro-feu ltée	516 812,63\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société L'Arsenal – Thibault & Associés s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 7 août 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 522 700\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 juin 2014 et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, du 8 août 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **L'ARSENAL – THIBAUT ET ASSOCIÉS**, datée du 4 août 2014, pour l'achat d'un véhicule de type autopompe pour la Direction de l'incendie, le tout pour un montant de 393 730\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de sept (7) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0376 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le conseil municipal autorise M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, ou M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

---

**CE-2014-1032-DEC    AVIS D'ENTRAVE / RACCORDEMENT À L'AQUEDUC  
DU 575, RUE SAINT-LOUIS / 25 ET 26 AOÛT 2014**

ATTENDU QU'un projet est en cours au 575, rue Saint-Louis pour l'agrandissement de la résidence pour personnes âgées le Pavillon du Vieux-Terrebonne ;

ATTENDU QUE l'agrandissement ainsi que les nouvelles normes de sécurité pour ce type de bâtiment exigent un nouveau raccordement à l'aqueduc ;

ATTENDU QUE la localisation du nouveau branchement à l'aqueduc ne permet pas le dégagement requis afin de faire les travaux de manière sécuritaire ;

ATTENDU QUE la fermeture complète de la rue Saint-Louis, entre la rue Chapleau et la rue Théberge, est obligatoire pour la réalisation des travaux de raccordement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la fermeture de la rue Saint-Louis pour le raccordement à l'aqueduc du 575, rue Saint-Louis dans la nuit du lundi 25 août 22h au mardi 26 août 5h30.

Que la circulation soit déviée selon le plan de signalisation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que l'entrepreneur rétablira la circulation au plus tard le 26 août 2014 à 6h et il pourra reprendre et compléter les travaux dans la nuit du 26 au 27 août 2014 selon les mêmes conditions.

---

**CE-2014-1033-DEC    AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ÉTUDE  
/ CONCEPT D'AMÉNAGEMENT ET AXE ROUTIER /  
MONTÉE MASSON ET RUE SAINT-LOUIS**

ATTENDU l'acceptation d'une fiche de projet de nouvelle initiative pour la confection d'une étude pour le réaménagement de la montée Masson, entre le boulevard des Seigneurs et rue Saint-Louis ;

ATTENDU QUE la montée Masson est un axe routier important et qu'il est impératif d'améliorer l'aspect esthétique de ce lien stratégique et d'en faire une réfection ;



ATTENDU QU'il y a lieu de développer un concept avec une équipe multidisciplinaire ayant comme chargé de projet un(e) architecte paysagiste ou designer urbain ;

ATTENDU QUE le concept déterminera la largeur des voies de circulation, les besoins en transports actifs, la largeur du trottoir, l'aménagement paysager et la plantation d'arbres ;

ATTENDU QUE la fermeture de certaines rues transversales sera analysée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la réalisation d'une étude pour établir un concept d'aménagement et d'axe routier pour la montée Masson et la rue Saint-Louis** » (référence : règlement d'emprunt 622 à venir).

---

**CE-2014-1034-DEC    SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES / GAZ MÉTRO /  
LOTS 4 816 408, 4 816 410, 5 097 645, 5 101 599,  
5 186 238, 5 271 352 ET 5 271 353 / URBANOVA**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur de la société Gaz Métro sur une partie des lots 4 816 408, 4 816 410, 5 097 645, 5 101 599, 5 186 238, 5 271 352 et 5 271 353 du cadastre du Québec ; lesdites parties de lots sont démontrées au plan et à la description technique préparés par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 4223 de ses minutes.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge du cessionnaire.

---

**CE-2014-1035-DEC    ACQUISITION / LOTS 2 921 867 ET 3 358 441 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC / DEMANDE DE  
FINANCEMENT / FONDS VERT / CMM**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 304-06-2014 acceptant la promesse de vente à la Ville par la Succession Jacques Forget des lots 2 921 867 et 3 358 441 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement et la protection du corridor de biodiversité et autorisant le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente desdits lots, le tout conditionnel à l'approbation du règlement # 617 par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU la confirmation par Mme Geneviève Bédard de la CMM que cette acquisition est admissible à un financement du Fonds vert de la CMM dans le cadre du programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés ;

ATTENDU QU'il est opportun que la Ville mandate l'organisme Nature-Action pour déposer une demande d'aide financière pour l'acquisition de cette propriété;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif autorise la présentation de la demande de financement dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à assumer sa part d'investissement au projet.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à réaliser les activités de communication énoncées à la demande de financement.

Que l'organisme Nature Action soit et est mandaté afin de préparer et présenter cette demande à la CMM.

Que M. Marc Léger, ing., chef du service du développement durable et de l'environnement à la Direction de l'urbanisme durable, à agir au nom de la Ville pour ce projet.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention, et tous autres documents pertinents, à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Communauté métropolitaine de Montréal.

---

**CE-2014-1036-DEC    PROLONGATION DE DÉLAI / LOT 3 748 881 DU CADASTRE DU QUÉBEC / PARC INDUSTRIEL DE LA 640-CÔTÉ-OUEST / BOULEVARD INDUSTRIEL / 9119-6956 QUÉBEC INC. (ACIERS TRANSROL INC.)**

ATTENDU QU'un acte de vente par la Ville de Terrebonne à la société 9119-6956 Québec inc. (Aciers Transrol inc.) est intervenu le 18 juin 2013 devant Me François Duval, notaire, et a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 6 088 009 ;

ATTENDU QUE la société 9119-6956 Québec inc. a procédé à l'acquisition de cet immeuble dans le but d'agrandir l'usine existante (Aciers Transrol inc.) pour un investissement de 1,4 millions de dollars ;

ATTENDU QUE le projet a été modifié pour ériger un bâtiment d'une valeur de 2,8 millions de dollars ;

ATTENDU QUE le requérant demande à la Ville de Terrebonne de lui accorder un délai supplémentaire jusqu'au 30 avril 2015 pour débiter la construction du bâtiment ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif autorise la prolongation du délai pour débiter la construction du bâtiment prévu à l'article 11.1 de l'acte de vente entre la Ville de Terrebonne et la société 9119-6956 Québec inc. publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 6 088 009, et ce, afin de le proroger au 30 avril 2015.

---

**CE-2014-1037-DEC    AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACHAT DE PÉRIODIQUES POUR LES QUATRE (4) BIBLIOTHÈQUES / 2015**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de périodiques pour l'année 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « *L'achat de périodiques 2015 pour les quatre (4) bibliothèques* ».

---

**CE-2014-1038-REC    AUTORISATION / SIGNATURE / CONVENTION 2014 /  
AIDE AUX PROJETS / DÉVELOPPEMENT DES  
COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES  
AUTONOMES / MINISTÈRE DE LA CULTURE ET  
COMMUNICATION**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu une promesse de subvention de 306 600\$ du ministère de la Culture et des Communications en date du 17 juillet 2014 dans le cadre du programme « Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2014-2015 » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil la signature de la convention avec la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du versement, en service de dette, d'une subvention relative au programme « Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2014-2015 ».

Que Mme Françoise Martin, chef de service – service des arts, culture et bibliothèques à la Direction du loisir et vie communautaire, soit nommée comme représentante de la Ville aux fins de l'application de la convention.

---

**CE-2014-1039-DEC    RENOUVELLEMENT / PROTOCOLE / CLUB DE  
TENNIS DE TERREBONNE**

ATTENDU la volonté de la Ville de Terrebonne d'offrir sur son territoire les opportunités nécessaires à la pratique d'activités physiques et récréatives et au développement du sport ;

ATTENDU QUE la Ville possède des installations de premier plan pour permettre la réalisation d'activités de tennis pour adultes ;

ATTENDU QUE le Club de Tennis de Terrebonne possède une expertise reconnue dans le milieu et qu'il désire continuer à offrir ses services à la population de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la Ville désire définir les conditions d'utilisation des ressources et des équipements lui appartenant ;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire l'entente datant du mois de mai 2004 entre le Club et la Ville concernant l'utilisation des terrains de tennis ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de Tennis de Terrebonne.

---

**CE-2014-1040-DEC    LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h30.

---

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire